

ADOMOS

Société anonyme au capital de 232 506,5088 euros
Siège social : 75, avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS
424 250 058 RCS PARIS

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2024

(Comptes de la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024, ne faisant pas l'objet d'une revue limitée)

Table des matières

PRELUDE	page 3
1. SITUATION d'ADOMOS AU 30 JUIN 2024	page 4
1.1. ACTIVITE d'ADOMOS	page 4
1.2. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS au COURS du PREMIER SEMESTRE 2024	page 4
2. EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX SEMESTRIELS d'ADOMOS	page 7
2.1. RESULTATS SEMESTRIELS DE LA SOCIETE ADOMOS	page 7
2.2. SITUATION FINANCIERE ET ENDETTEMENT D'ADOMOS	page 8
2.3. RESULTATS DES FILIALES DU GROUPE ADOMOS	page 9
3. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS au PREMIER SEMESTRE 2024 – PERSPECTIVES	page 10
3.1 ÉVÈNEMENTS SURVENUS ENTRE LE 30 JUIN 2024 ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT A ÉTÉ ÉTABLI	page 10
3.2. PERSPECTIVES	page 12
4. COMPTES SEMESTRIELS RESUMES AU 30 JUIN 2024	page 13
Tableau du bilan	
Tableau du compte de résultats	
Annexe aux comptes semestriels résumés	
5. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	page 40

Lors de la réunion du 30 octobre 2024, le Conseil d'administration a examiné et arrêté les comptes sociaux semestriels d'ADOMOS S.A. au 30 juin 2024.

Le présent rapport a été établi par le Conseil d'administration afin de présenter l'activité d'ADOMOS au cours du premier semestre 2024.

Pour rappel, le Groupe ADOMOS comporte, outre la maison mère ADOMOS S.A., les sociétés SELECTAUX, ADOMINVEST, ADOMINVEST 2, ADOMOS PLACEMENT et ADOMOS GESTION IMMOBILIERE.

Le 13 juin 2024, la Société a été placée en redressement judiciaire.

L'ouverture de cette procédure de redressement judiciaire vise à permettre la poursuite de l'activité, l'apurement de ses dettes et la réorganisation de la Société, dans le cadre d'un plan de continuation qui sera présenté à l'issue de la période d'observation.

Dans l'intervalle, la société Adomos bénéficiera du soutien de son partenaire financier Atlas Special Opportunities afin de permettre à la société de relancer son activité et afin de présenter un plan de redressement en fin de période d'observation.

La continuité d'exploitation repose à la fois sur la mise à disposition de la Société de la ligne de financement obligataire convertible d'un montant nominal brut maximum mobilisable à 3,9 millions d'euros à compter de l'ouverture de la procédure judiciaire, dans le cadre de l'avenant signé avec la société Atlas et également d'un ajustement de sa structure de charges en cours d'évaluation.

Compte tenu de la procédure de redressement judiciaire en cours, les éléments financiers présentés dans ce rapport d'activité semestriel sont issus des comptes sociaux de la Société Adomos S.A. (la « Société ») pour la période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024 que vous trouverez en annexe du présent rapport.

1. SITUATION d'ADOMOS AU 30 JUIN 2024

1.1 ACTIVITE DU GROUPE ADOMOS

ADOMOS commercialise des biens immobiliers neufs offrant des opportunités de défiscalisation (loi Pinel, loueur en meublé,) à destination des particuliers.

Spécialiste de la génération de contacts qualifiés qu'elle a exploité de 2002 à 2010 exclusivement pour la vente au sein de son réseau propre d'agents commerciaux et de conseillers en gestion de patrimoine, la société a initié depuis 2011 une stratégie qualitative d'exploitation commerciale de son fichier de clientèle destinée à améliorer sa rentabilité et à réduire sa dépendance vis à vis des produits immobiliers de défiscalisation.

1.2 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2024

Constatation d'exercice de BSA de la 7ème période

Le 2 janvier 2024, le Conseil d'administration de la Société a constaté, à l'issue de la septième période d'exercice des bons de souscription d'actions attachés aux nouvelles actions émises le 3 juin 2022 (« BSA 2022 »), qui a débuté le 8 décembre 2023 à l'ouverture du marché et s'est terminée le 29 décembre 2023 à la clôture du marché, l'exercice de 20 000 BSA 2022 au prix de 0,057 euro donnant droit de souscrire 2 actions ordinaires nouvelles de 0,057 euro de nominal pour un montant total brut de 0,114 €.

A l'issue de la septième période d'exercice des BSA 2022, le capital a été porté de 436 663,32 euros à 436 663,434 euros, composé de 7 660 762 actions de 0,057 euro de valeur nominale chacune.

Augmentations de capital consécutives à la conversion d'OCEANE issues de la commission d'engagement

Les 3 et 26 janvier 2024, 26 OCEANE de la commission d'engagement prévue dans le Contrat d'Emission ont été converties, donnant lieu à la création de 2 280 699 actions nouvelles de 0,057 € de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social d'un montant de 129 999,843 € par création de 2 280 699 actions nouvelles de 0,057 d'euro de valeur nominale chacune sur exercice de 26 OCEANE.

Réduction de capital motivée par des pertes

Le 6 février 2024, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 30 juin 2023 aux termes de sa 19ème résolution, a décidé de procéder à une réduction du capital social motivée par des pertes, à hauteur d'un montant de 528 885,7252 euros, par voie de minoration de la valeur nominale de chaque action de 0,057 euro à 0,0038 euro, soit une réduction de 0,0532 euro par action, pour le ramener de 566 663,2770 euros à 37 777,5518 euros.

A l'issue de cette opération, le capital social de la Société s'élevait à 37 777,5518 euros, divisé en 9 941 461 actions ordinaires de 0,0038 euro de valeur nominale chacune.

Augmentations de capital consécutives à la conversion d'OCA Acheter-Louer.fr de la 1ère Tranche

Entre le 7 février et le 11 mars 2024, 200 OCA de la 1ère Tranche ont été converties, donnant lieu à la création de 24 506 992 actions nouvelles de 0,0038 € de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social d'un montant de 93 126,5696 € par création de 24 506 992 actions nouvelles de la Société sur exercice de ces 200 OCA.

Augmentations de capital consécutives à la conversion d'OCEANE issues de la commission d'engagement et de la 3ème Tranche du Contrat d'Emission

Entre le 8 février et le 25 mars 2024, 41 OCEANE de la commission d'engagement prévue dans le Contrat d'Emission ont été converties, donnant lieu à la création de 43 546 570 actions nouvelles de 0,0038 € de valeur nominale.

Entre le 25 mars et le 5 avril 2024, 11 OCEANE de la 3ème Tranche du Contrat d'Emission ont été converties, donnant lieu à la création de 14 473 683 actions nouvelles de 0,0038 € de valeur nominale.

Entre le 26 mars et le 3 juin 2024, 60 OCEANE de la 3ème Tranche du Contrat d'Emission ont été converties, donnant lieu à la création de 78 947 266 actions nouvelles de 0,0038 € de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social d'un montant de 520 476,9522 € par la création de 136 967 619 actions nouvelles de 0,0038 d'euro de valeur nominale chacune sur exercice de 112 OCEANE.

Augmentations de capital consécutives aux conversions d'OCABSA d'ASO de la 3ème Tranche

Entre le 8 février et le 14 mars 2024, 10 OCABSA de la 3ème Tranche du Contrat de Financement ont été converties, donnant lieu à la création d'un nombre total de 16 116 473 actions nouvelles de la Société de 0,0038 d'euro de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social d'un montant de 61 242,5974 € par création de 16 116 473 actions nouvelles de 0,0038 d'euro de valeur nominale chacune sur exercice de 10 OCABSA.

Réduction de capital motivée par des pertes

Le 26 juin 2024, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 30 juin 2023 aux termes de sa 19ème résolution, a décidé de procéder à une réduction du capital social motivée par des pertes, à hauteur d'un montant de 675 117,162 euros, par voie de minoration de la valeur nominale de chaque action de 0,0038 euro à 0,0002 euro, soit une réduction de 0,0036 euro par action, pour le ramener de 712 623,6710 euros à 37 506,509 euros.

A l'issue de cette opération, le capital social de la Société s'élevait à 37 777,5518 euros, divisé en 187 532 545 actions ordinaires de 0,0002 euro de valeur nominale chacune

Rapprochement avec EUROPLASMA

La Société avait annoncé en décembre 2023 le rapprochement avec la société EUROPLASMA.

En avril 2024, les parties ont décidé de mettre fin à ces discussions (cf. communiqué de presse du 18 avril 2024) à défaut d'avoir pu finaliser les termes d'un accord créateur de valeurs pour leurs actionnaires.

Ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

La société n'ayant pu mener à bien les négociations entamées en vue d'obtenir d'une part un accord de règlement de son passif avec ses créanciers et d'autre part la mise en place de nouveaux financements dans les conditions requises par sa situation financière décrite dans ses précédents communiqués de presse, et en particulier les délais de mise en place desdits financements, a été contrainte d'effectuer une déclaration de cessation des paiements le 17 mai 2024.

Et par le jugement en date du 13 juin 2024, le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société en fixant à 6 mois la période d'observation et a désigné Maître Florent Hunsinger en tant qu'administrateur judiciaire, la SELARL ARGOS, représentée par Maître Véronique Maine en qualité de mandataire judiciaire et M. Franck Meynaud en tant que juge-commissaire (le « Juge-Commissaire »).

Pendant toute cette période d'observation, le fonds ABO PARTICIPATIONS I et la société ACHETER-LOUER.FR se sont engagés à ne pas convertir les OCEANE et les OCA qu'ils détiennent.

Cette procédure a placé la société ADOMOS sous la protection du Tribunal de commerce de Paris en gelant les dettes antérieures au 13 juin 2024. Celles-ci seront remboursées dans le cadre du plan de continuation que la Société soumettra au Tribunal durant la période d'observation.

Modification intégrale du Conseil d'administration et nomination d'un nouveau Président Directeur Général et de nouveaux administrateurs

Lors de sa réunion du 14 juin 2024, le Conseil d'administration, statuant conformément aux dispositions légales et statutaires, a constaté le changement de gouvernance de la société par la nomination de Monsieur Philippe AUSSEUR en qualité de Président Directeur Général et par la cooptation de trois nouveaux administrateurs :

- Monsieur Antoine SIMONI,
- Monsieur Pascal GHOSON,
- Monsieur Jérôme GACOIN.

Aucun autre événement significatif intervenu depuis la clôture de l'exercice écoulé ne nous semble devoir être signalé.

2. EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX SEMESTRIELS d'ADOMOS AU 30 JUIN 2024

Ces comptes semestriels n'ont pas fait l'objet d'audit de la part des commissaires aux comptes, leur certification n'étant pas obligatoire.

2.1. RESULTATS SEMESTRIELS DE LA SOCIETE ADOMOS

En K€	30/06/2024	30/06/2023	Variation
Produits d'exploitation	14	1 593	-99,11%
EBE (1)	-1 204	40	-3074,76%
Résultat d'exploitation	-3 009	-2 587	16,33%
Résultat courant	-3 767	-2 565	46,84%
Résultat net	-3 758	-2 569	46,29%
Taux de rentabilité d'exploitation sur PEX	-21190,99%	-162,37%	

Comptes sociaux non audités

(1) L'E.B.E correspond aux Produits d'exploitation – Charges de personnel – Autres charges d'exploitation – Impôts et taxes :

En K€	30/06/2024	30/06/2023
Produits d'exploitation	14	1 593
Autres charges d'exploitation	-776	-820
Charges de personnel	-435	-693
Impôts et taxes	-7	-39
E.B.E.	-1 204	40

ADOMOS a enregistré des produits d'exploitation de 14 K€ au 30 juin 2024 contre 1 593 K€ au 30 juin 2023.

Après déduction des charges d'exploitation qui se sont élevées à 3 023 K€ €, le résultat d'exploitation est de (3 009) K€ au 30 juin 2024 contre (2 587) K€ au 30 juin 2023.

Le résultat financier du premier semestre de l'exercice en cours est une perte de (758) K€ contre une perte de (21) € au 30 juin 2023.

Le résultat courant avant impôt au 30 juin 2024 est une perte de (3 767) K€ contre une perte de (2 565) K€ au 30 juin 2023.

La société a réalisé un résultat exceptionnel de 9 K€ au cours du premier semestre 2024, contre un résultat de (4) k€ au 30 juin 2023.

Le résultat net est une perte de (3 758) K€ au 30 juin 2024, contre une perte de (2 569) K€ au 30 juin 2023.

Par ailleurs, il faut noter que la valorisation des fichiers clientèle ainsi que les développements de l'outil informatique n'ont pas été soumis au 30 juin 2024 à un test de dépréciation par la société comme décrit dans l'annexe des comptes sociaux semestriels. La Direction a pris cette décision du fait que ces immobilisations sont utilisées pour l'exploitation courante (du moins en partie) et que l'Administrateur Judiciaire a demandé une mission d'évaluation indépendante. Il paraît donc préférable à la Direction d'attendre les résultats de celle-ci pour déprécier ou non ces actifs.

2.2. SITUATION FINANCIERE ET ENDETTEMENT D'ADOMOS

En K€	30/06/2024	31/12/2023	Variation
Capitaux propres	5 876	9 144	-35,74%
Immobilisations incorporelles	15 372	17 125	-10,24%
Dettes	11 434	10 596	7,91%
Disponibilités	0,33	32	-98,99%
Total Bilan	17 425	19 855	-12,24%

Les capitaux propres d'Adomos s'élèvent à 5 876 K€ au 30 juin 2024 contre 9 144 K€ au 31 décembre 2023.

Le montant de la dette financière d'ADOMOS s'élève à 7 440 K€ au 30 juin 2024 contre 7 233 K€ au 31 décembre 2023 et le montant du total des dettes s'élève quant à lui à 11 434 K€ au 30 juin 2024 contre 10 596 K€ au 31 décembre 2023.

La trésorerie nette d'ADOMOS au 30 juin 2024 est d'un montant de 0,33 K€ contre 32 K€ au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, les dettes de la société Adomos s'élèvent à 11 434 K€ au 30 juin 2024 dont 11 221 K€ de dettes antérieures au jugement de Redressement judiciaire du 13 juin 2024 et de 213 K€ de dettes postérieures à cette même date. Ces dernières correspondent essentiellement à des prestations liées à la procédure de redressement judiciaire et sont non échues et non exigibles au 30 juin 2024.

Ces dettes se décomposent comme suit :

<i>(En K€)</i>	Dettes antérieures RJ	Dettes postérieures RJ
Emprunts Obligataires (OCA)	4 844,65	1,25
Emprunts et découverts bancaires	1 276,57	0,46
Dettes sur participations et C/C	422,73	0,00
Emprunts et dettes diverses	893,88	0,00
Dettes fournisseurs	2 981,82	165,77
Dettes personnel et charges sociales	704,09	41,72
Dettes fiscales	92,19	3,62
Autres dettes	4,76	0,00
Total :	11 220,69	212,82

2.3. RESULTATS DES FILIALES DU GROUPE ADOMOS

2.3.1 RESULTATS SEMESTRIELS DE LA SOCIETE SELECTAUX

Le chiffre d'affaires de SELECTAUX a été recentré uniquement sur les ventes de fiches.

La société SELECTAUX n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au 30 juin 2024 contre 180 K€ au 30 juin 2023.

Le résultat d'exploitation ressort à (327,64) K€ au 30 juin 2024 contre (231) K€ au 30 juin 2023.

Le résultat net est une perte de (421,18) K€ au 30 juin 2024 contre un bénéfice de (295) K€ au 30 juin 2023.

2.3.2. RESULTATS SEMESTRIELS DE LA SOCIETE ADOMINVEST

ADOMINVEST qui avait acquis un immeuble dans le Gard le 30 octobre 2018 qu'elle avait vendu en janvier 2020 est en quasi sommeil.

Au 30 juin 2024, la société ADOMINVEST n'a pas réalisé de chiffre d'affaires, de même qu'au 30 juin 2023.

Le résultat d'exploitation ressort à (1) K€ au 30 juin 2024 contre (1) K€ au 30 juin 2023.

Le résultat net est une perte de (1) K€ au 30 juin 2024 contre une perte de (1) K€ au 30 juin 2023.

2.3.3. RESULTATS SEMESTRIELS DE LA SOCIETE ADOMINVEST 2

ADOMINVEST 2 a acquis un immeuble à Périgueux de 60 logements en septembre 2018 au prix de 2,4 M€ et 530 K€ de travaux, mis en vente au prix de 4,5 M€. Au 31 décembre 2023, l'immeuble était commercialisé à 98 %.

Le chiffre d'affaires a atteint 5,36 K€ au 30 juin 2024 contre 96 K€ au 30 juin 2023.

Il est constitué de 5,36 K€ de loyers.

Le résultat d'exploitation ressort à (1,03) K€ au 30 juin 2024 contre un résultat d'exploitation de (5,7) K€ au 30 juin 2023.

Le résultat net est un bénéfice de 20,25 K€ au 30 juin 2024 contre un bénéfice de 5,4 K€ au 30 juin 2023.

2.3.4. RESULTATS SEMESTRIELS DE LA SOCIETE ADOMOS PLACEMENTS

ADOMOS PLACEMENTS, spécialisée dans la commercialisation de SCPI, redéployer son activité dans le cadre de l'élargissement des offres de produits immobiliers de la centrale de vente.

Le chiffre d'affaires est nul au 30 juin 2024 contre 2 K€ au 30 juin 2023.

Le résultat d'exploitation ressort à (1,15) K€ au 30 juin 2024 contre 1 K€ au 30 juin 2023.

Le bénéfice net est de 0,36 K€ au 30 juin 2024 contre 1,81 K€ au 30 juin 2023.

3. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU PREMIER SEMESTRE 2024 - PERSPECTIVES

3.1 ÉVÈNEMENTS SURVENUS ENTRE LE 30 JUIN 2024 ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT A ÉTÉ ÉTABLI

Augmentations de capital consécutives à la conversion d'OCABSA d'ASO de la 3^{ème} tranche et 4^e tranche

Depuis le 1^{er} juillet 2024, 27 OCABSA de la 3^{ème} Tranche ont été converties par ASO donnant lieu à la création de 474 999 999 actions nouvelles de 0,0002 € de valeur nominale ainsi que 10 OCABSA de la 4^{ème} Tranche ont été converties par ASO donnant lieu à la création de 500 000 000 actions nouvelles de 0,0002 € de valeur nominale.

En conséquence de la conversion des 37 OCABSA d'ASO, le capital social de la Société a ainsi été porté à 232 506, 5088 €.

Mise en place d'un emprunt obligataire sous forme d'obligations convertibles en actions

Par une ordonnance rendue en date du 10 juillet 2024, le Juge-Commissaire a autorisé la conclusion de l'Emprunt Obligataire.

Et l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 10 juillet 2024, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce, a consenti au Conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet d'émettre des titres financiers

et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes dont les fonds d'investissement.

Ainsi au cours de sa réunion du 11 juillet 2024, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de la délégation de compétence et des autorisations conférées aux termes de la 12^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2024, a approuvé le principe d'une émission d'obligations convertibles en actions représentant un emprunt obligataire d'un montant nominal maximum de 3,9 millions d'euros au profit d'ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES, assorties de bons de souscription d'actions, et a délégué au Directeur Général tous pouvoirs à effet de décider et de réaliser l'émission gratuite des 390 OCABSA au profit de l'Investisseur ainsi que leur exercice.

Il est précisé que l'emprunt obligataire d'un montant maximum total de 3 900 000 euros sera constitué au maximum de vingt-cinq (25) Tranches d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune dont une première Tranche de 300 000 euros et vingt-quatre (24) Tranches de 150 000 euros constituées d'obligations convertibles en actions (« OCA ») auxquelles sont attachés des bons de souscription d'actions (« BSA »).

Ce financement permettra à la Société de bénéficier d'une enveloppe totale globale de 3 900 000 €, dont un montant maximum d'environ 2 000 000 € (1 950 000 € i.e. 12 Tranches d'un montant de 150.000 €, à l'exception de la première Tranche d'un montant de 300 000 €) lors des 12 prochains mois, selon les besoins de financement de la Société, et ce afin de sécuriser la période d'observation de la procédure de redressement judiciaire en cours. Il est précisé que le montant net maximum que la Société pourra percevoir s'élève à 132 000 € par Tranche.

Aux termes de cette même réunion, le Conseil d'administration a procédé au tirage de la Première Tranche par l'émission de 30 OCABSA (avec BSA attachés).

L'ensemble des caractéristiques de cet emprunt obligataire sont décrites dans le communiqué de presse publié sur le site de la Société en date du 17 juillet 2024.

Tirages de la 2^{ème} à la 4^{ème} tranches d'OCABSA du contrat Atlas 2024

Entre le 24 juillet et le 30 septembre 2024 la Société a procédé aux tirages de 3 nouvelles tranches de l'emprunt obligataire conclu avec la société ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES par l'émission d'un total de 45 OCABSA pour un montant total brut de 450 000 euros d'une valeur nominale chacune de 10 000 euros, avec BSA attachés.

Changement de gouvernance par dissociation des fonctions de Président et de Directeur général et nomination du Président du Conseil d'Administration et du Directeur général

Le 30 octobre 2024, le Conseil d'administration, connaissance prise des statuts de la Société et notamment de l'article 12.1, a décidé de retenir la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général de la Société et a constaté le changement de gouvernance de la société par la nomination de Monsieur Philippe AUSSEUR, jusqu'à présent Président-Directeur général de la Société, en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société et de Monsieur Éric LONGUEPEE en qualité de Directeur Général.

Aucun autre événement significatif ne nous semble devoir être signalé.

3.2 PERSPECTIVES

Après un premier semestre de l'année 2024 marqué par une activité quasiment nulle et l'ouverture le 13 juin 2024 de la procédure de redressement judiciaire, la nouvelle équipe dirigeante entend poursuivre la relance de l'activité de la société au cours de la période d'observation.

S'appuyant notamment sur la reprise du marché de l'immobilier et la baisse des taux d'emprunt qui se dessinent depuis plusieurs mois, la relance de l'activité pourrait s'accompagner également de nouveaux leviers de croissance afin de diversifier les sources de revenus de la société.

A ce jour la Société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires, ce qui était attendu à la suite de l'arrêt de ses activités avant l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire.

Cependant, une relance de l'activité s'est amorcée dès le mois de juillet 2024 avec une accélération depuis la rentrée du mois de septembre 2024 par la fourniture d'un nombre croissant de rendez-vous qui devrait se concrétiser par la réalisation d'un chiffre d'affaires. Nous précisons que la Société axe ses revenus sur la vente de ces rendez-vous qualifiés, sur lesquels elle est rémunérée lors de l'aboutissement d'une transaction immobilière.

La Société espère ainsi pérenniser la relance de l'activité avec l'appui du financement de l'emprunt obligataire qui devrait aboutir au retournement de la société et permettre la mise en place d'un plan de continuation de la société et du plan d'apurement de ses dettes.

Le Conseil d'administration

COMPTES SEMESTRIELS RESUMES AU 30 JUIN 2024

SA ADOMOS

75 AVENUE DES CHAMPS ELYSEES

75008 PARIS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2024 au 30/06/2024

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 30/06/2024

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/01/2024 au 30/06/2024 (6 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 596 253	588 571	1 007 683	5,78	1 166 380	5,87
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	43 259 284	28 895 411	14 363 872	82,43	15 959 083	80,38
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	119 316	89 817	29 500	0,17	34 943	0,18
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	777 590	758 384	19 206	0,11	744 869	3,75
Créances rattachées à des participations	829 474	92 287	737 187	4,23	721 952	3,64
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	102 857		102 857	0,59	102 152	0,51
TOTAL (I)	46 684 774	30 424 470	16 260 304	93,32	18 729 380	94,33
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services					31 950	0,16
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	40 958		40 958	0,24	20 958	0,11
Clients et comptes rattachés	402 105	33 879	368 225	2,11	368 225	1,85
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	641 035		641 035	3,68	614 170	3,09
. Autres	2 758 430	2 714 118	44 313	0,25	44 906	0,23
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	326		326	0,00	32 301	0,16
Charges constatées d'avance	69 351		69 351	0,40	12 830	0,06
TOTAL (II)	3 912 204	2 747 997	1 164 207	6,68	1 125 339	5,67
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	50 596 979	33 172 467	17 424 512	100,00	19 854 718	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 30/06/2024

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/01/2024 au 30/06/2024 (6 mois)		du 01/01/2023 au 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 37 507)	37 507	0,22	436 663	2,20
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	17 296 533	99,27	17 610 756	88,70
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	60 403	0,35	60 403	0,30
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	1 204 003	6,91		
Autres réserves				
Report à nouveau	-8 964 000	-51,43	-2 035 474	-10,24
Résultat de l'exercice	-3 758 439	-21,56	-6 928 526	-34,89
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	5 876 007	33,72	9 143 822	46,05
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	115 000	0,66	115 000	0,58
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	115 000	0,66	115 000	0,58
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles	4 845 893	27,81	5 088 934	25,63
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	1 265 057	7,26	1 272 966	6,41
. Découverts, concours bancaires	11 978	0,07	1 949	0,01
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	893 877	5,13	765 331	3,85
. Associés	422 733	2,43	104 139	0,52
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 147 586	18,06	2 808 028	14,14
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	286 179	1,64	175 627	0,88
. Organismes sociaux	459 629	2,64	272 302	1,37
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	65 667	0,38	71 405	0,36
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	30 145	0,17	12 255	0,06
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 260	0,01	20 460	0,10
Autres dettes	2 500	0,01	2 500	0,01
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	11 433 505	65,62	10 595 896	53,37
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	17 424 512	100,00	19 854 718	100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 30/06/2024

Comparatif de périodes - Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT		du 01/01/2024 au 30/06/2024 (6 mois)		du 01/01/2023 au 30/06/2023 (6 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services					926 564	100,00	-1 853 128	-100,00	
Chiffres d'Affaires Nets					926 564	100,00	-1 853 128	-100,00	
Production stockée			-629 580	N/S	666 620	71,95	-2 592 400	-194,43	
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			643 780	N/S			1 287 560	N/S	
Autres produits			0	0,00	3	0,00	-6	-100,00	
Total des produits d'exploitation (I)			14 200	100,00	1 593 187	171,95	-3 157 974	-99,10	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			770 497	N/S	811 629	87,60	-82 264	-5,06	
Impôts, taxes et versements assimilés			7 147	50,33	39 263	4,24	-64 232	-81,79	
Salaires et traitements			307 832	N/S	497 638	53,71	-379 612	-38,13	
Charges sociales			126 686	892,15	195 403	21,09	-137 434	-35,16	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 805 502	N/S	1 783 401	192,47	44 202	1,24	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant					843 847	91,07	-1 687 694	-100,00	
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			5 656	39,83	8 793	0,95	-6 274	-35,67	
Total des charges d'exploitation (II)			3 023 320	N/S	4 179 974	451,13	-2 313 308	-27,66	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-3 009 120	N/S	-2 586 786	-279,17	-844 668	-16,32	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations			93 747	660,19	63 976	6,90	59 542	46,53	
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			93 747	660,19	63 976	6,90	59 542	46,53	
Dotations financières aux amortissements et provisions			804 624	N/S	2 900	0,31	1 603 448	N/S	
Intérêts et charges assimilés			47 142	331,99	39 716	4,29	14 852	18,70	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			851 765	N/S	42 616	4,60	1 618 298	N/S	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-758 018	N/S	21 360	2,31	-1 558 756	N/S	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-3 767 138	N/S	-2 565 426	-276,87	-2 403 424	-46,83	

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 30/06/2024

Comparatif de périodes - Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2024 au 30/06/2024 (6 mois)		du 01/01/2023 au 30/06/2023 (6 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 007	63,43			18 014	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	9 007	63,43			18 014	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	307	2,16	3 797	0,41	-6 980	-91,90
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	307	2,16	3 797	0,41	-6 980	-91,90
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	8 699	61,26	-3 797	-0,40	24 992	329,10
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	116 955	823,63	1 657 164	178,85	-3 080 418	-92,93
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 875 393	N/S	4 226 387	456,14	-701 988	-8,29
RÉSULTAT NET	-3 758 439	N/S	-2 569 223	-277,27	-2 378 432	-46,28
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Comptes et Annexe au 30/06/2024

ADOMOS

Société anonyme au capital de 37 506,51 euros
Siège social : 75, avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS
424 250 058 RCS PARIS

SOMMAIRE

1. Présentation de l'évolution de l'activité de la société.....	1
2. Événements significatifs intervenus au cours du premier semestre 2024.....	1
3. Evènements postérieurs à la clôture	4
4. Activités en matière de recherche et développement	6
5. Principes et méthodes comptables	6
6. Bilan	10
7. Compte de résultat	17
8. Engagements hors bilans	19
9. Rémunération des dirigeants.....	19

1. Présentation de l'évolution de l'activité de la société

ADOMOS commercialise des biens immobiliers neufs offrant des opportunités de défiscalisation (loi Pinel, loueur en meublé,) à destination des particuliers.

Spécialiste de la génération de contacts qualifiés qu'elle a exploité de 2002 à 2010 exclusivement pour la vente au sein de son réseau propre d'agents commerciaux et de conseillers en gestion de patrimoine, la société a initié depuis 2011 une stratégie qualitative d'exploitation commerciale de son fichier de clientèle destinée à améliorer sa rentabilité et à réduire sa dépendance vis à vis des produits immobiliers de défiscalisation.

Malheureusement compte tenu du manque trésorerie, il n'y pas eu d'activité de la société au cours du premier semestre 2024.

2. Événements significatifs intervenus au cours du premier semestre 2024

Constatation d'exercice de BSA de la 7ème période

Le 2 janvier 2024, le Conseil d'administration de la Société a constaté, à l'issue de la septième période d'exercice des bons de souscription d'actions attachés aux nouvelles actions émises le 3 juin 2022 (« BSA 2022 »), qui a débuté le 8 décembre 2023 à l'ouverture du marché et s'est terminée le 29 décembre 2023 à la clôture du marché, l'exercice de 20 000 BSA 2022 au prix de 0,057 euro donnant droit de souscrire 2 actions ordinaires nouvelles de 0,057 euro de nominal pour un montant total brut de 0,114 €.

A l'issue de la septième période d'exercice des BSA 2022, le capital a été porté de 436 663,32 euros à 436 663,434 euros, composé de 7 660 762 actions de 0,057 euro de valeur nominale chacune.

Augmentations de capital consécutives à la conversion d'OCEANE issues de la commission d'engagement

Les 3 et 26 janvier 2024, 26 OCEANE de la commission d'engagement prévue dans le Contrat d'Emission ont été converties, donnant lieu à la création de 2 280 699 actions nouvelles de 0,057 € de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social d'un montant de 129 999,843 € par création de 2 280 699 actions nouvelles de 0,057 d'euro de valeur nominale chacune sur exercice de 26 OCEANE.

ADOMOS COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2024

Réduction de capital motivée par des pertes

Le 6 février 2024, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 30 juin 2023 aux termes de sa 19ème résolution, a décidé de procéder à une réduction du capital social motivée par des pertes, à hauteur d'un montant de 528 885,7252 euros, par voie de minoration de la valeur nominale de chaque action de 0,057 euro à 0,0038 euro, soit une réduction de 0,0532 euro par action, pour le ramener de 566 663,2770 euros à 37 777,5518 euros.

A l'issue de cette opération, le capital social de la Société s'élevait à 37 777,5518 euros, divisé en 9 941 461 actions ordinaires de 0,0038 euro de valeur nominale chacune.

Augmentations de capital consécutives à la conversion d'OCA Acheter-Louer.fr de la 1ère Tranche

Entre le 7 février et le 11 mars 2024, 200 OCA de la 1ère Tranche ont été converties, donnant lieu à la création de 24 506 992 actions nouvelles de 0,0038 € de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social d'un montant de 93 126,5696 € par création de 24 506 992 actions nouvelles de la Société sur exercice de ces 200 OCA.

Augmentations de capital consécutives à la conversion d'OCEANE issues de la commission d'engagement et de la 3ème Tranche du Contrat d'Emission

Entre le 8 février et le 25 mars 2024, 41 OCEANE de la commission d'engagement prévue dans le Contrat d'Emission ont été converties, donnant lieu à la création de 43 546 570 actions nouvelles de 0,0038 € de valeur nominale.

Entre le 25 mars et le 5 avril 2024, 11 OCEANE de la 3ème Tranche du Contrat d'Emission ont été converties, donnant lieu à la création de 14 473 683 actions nouvelles de 0,0038 € de valeur nominale.

Entre le 26 mars et le 3 juin 2024, 60 OCEANE de la 3ème Tranche du Contrat d'Emission ont été converties, donnant lieu à la création de 78 947 266 actions nouvelles de 0,0038 € de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social d'un montant de 520 476,9522 € par la création de 136 967 619 actions nouvelles de 0,0038 d'euro de valeur nominale chacune sur exercice de 112 OCEANE.

Augmentations de capital consécutives aux conversions d'OCABSA d'ASO de la 3ème Tranche

Entre le 8 février et le 14 mars 2024, 10 OCABSA de la 3ème Tranche du Contrat de Financement ont été converties, donnant lieu à la création d'un nombre total de 16 116 473 actions nouvelles de la Société de 0,0038 d'euro de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social d'un montant de 61 242,5974 € par création de 16 116 473 actions nouvelles de 0,0038 d'euro de valeur nominale chacune sur exercice de 10 OCABSA.

Réduction de capital motivée par des pertes

Le 26 juin 2024, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 30 juin 2023 aux termes de sa 19ème résolution, a décidé de procéder à une réduction du capital social motivée par des pertes, à hauteur d'un montant de 675 117,162 euros, par voie de minoration de la valeur nominale de chaque action de 0,0038 euro à 0,0002 euro, soit une réduction de 0,0036 euro par action, pour le ramener de 712 623,6710 euros à 37 506,509 euros. A l'issue de cette opération, le capital social de la Société s'élevait à 37 777,5518 euros, divisé en 187 532 545 actions ordinaires de 0,0002 euro de valeur nominale chacune

ADOMOS COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2024

Rapprochement avec EUROPLASMA

La Société avait annoncé en décembre 2023 le rapprochement avec la société EUROPLASMA. En avril 2024, les parties ont décidé de mettre fin à ces discussions (cf. communiqué de presse du 18 avril 2024) à défaut d'avoir pu finaliser les termes d'un accord créateur de valeurs pour leurs actionnaires.

Ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

La société n'ayant pu mener à bien les négociations entamées en vue d'obtenir d'une part un accord de règlement de son passif avec ses créanciers et d'autre part la mise en place de nouveaux financements dans les conditions requises par sa situation financière décrite dans ses précédents communiqués de presse, et en particulier les délais de mise en place desdits financements, a été contrainte d'effectuer une déclaration de cessation des paiements le 17 mai 2024. Et par le jugement en date du 13 juin 2024, le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société en fixant à 6 mois la période d'observation et a désigné Maître Florent Hunsinger en tant qu'administrateur judiciaire, la SELARL ARGOS, représentée par Maître Véronique Maine en qualité de mandataire judiciaire et M. Franck Meynaud en tant que juge-commissaire (le « Juge-Commissaire »). Pendant toute cette période d'observation, le fonds ABO PARTICIPATIONS I et la société ACHETER-LOUER.FR se sont engagés à ne pas convertir les OCEANE et les OCA qu'ils détiennent. Cette procédure a placé la société ADOMOS sous la protection du Tribunal de commerce de Paris en gelant les dettes antérieures au 13 juin 2024. Celles-ci seront remboursées dans le cadre du plan de continuation que la Société soumettra au Tribunal durant la période d'observation.

Modification intégrale du Conseil d'administration et nomination d'un nouveau Président Directeur Général et de nouveaux administrateurs

Lors de sa réunion du 14 juin 2024, le Conseil d'administration, statuant conformément aux dispositions légales et statutaires, a constaté le changement de gouvernance de la société par la nomination de Monsieur Philippe AUSSEUR en qualité de Président Directeur Général et par la cooptation de trois nouveaux administrateurs :

- Monsieur Antoine SIMONI,
- Monsieur Pascal GHOSON,
- Monsieur Jérôme GACOIN.

Aucun autre événement significatif intervenu depuis la clôture de l'exercice écoulé ne nous semble devoir être signalé.

3. Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'éléments significatifs postérieurs à la clôture.

3.1 Événements survenus entre le 30 juin 2024 et la date à laquelle le rapport a été établi

Augmentations de capital consécutives à la conversion d'OCABSA d'ASO de la 3^{ème} tranche et 4^e tranche

Depuis le 1^{er} juillet 2024, 27 OCABSA de la 3^{ème} Tranche ont été converties par ASO donnant lieu à la création de 474 999 999 actions nouvelles de 0,0002 € de valeur nominale ainsi que 10 OCABSA de la 4^{ème} Tranche ont été converties par ASO donnant lieu à la création de 500 000 000 actions nouvelles de 0,0002 € de valeur nominale.

En conséquence de la conversion des 37 OCABSA d'ASO, le capital social de la Société a ainsi été porté à 232 506, 5088 €.

Mise en place d'un emprunt obligataire sous forme d'obligations convertibles en actions

Par une ordonnance rendue en date du 10 juillet 2024, le Juge-Commissaire a autorisé la conclusion de l'Emprunt Obligataire.

Et l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 10 juillet 2024, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce, a consenti au Conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet d'émettre des titres financiers et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes dont les fonds d'investissement.

Ainsi au cours de sa réunion du 11 juillet 2024, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de la délégation de compétence et des autorisations conférées aux termes de la 12^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2024, a approuvé le principe d'une émission d'obligations convertibles en actions représentant un emprunt obligataire d'un montant nominal maximum de 3,9 millions d'euros au profit d'ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES, assorties de bons de souscription d'actions, et a délégué au Directeur Général tous pouvoirs à effet de décider et de réaliser l'émission gratuite des 390 OCABSA au profit de l'Investisseur ainsi que leur exercice.

Il est précisé que l'emprunt obligataire d'un montant maximum total de 3 900 000 euros sera constitué au maximum de vingt-cinq (25) Tranches d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune dont une première Tranche de 300 000 euros et vingt-quatre (24) Tranches de 150 000 euros constituées d'obligations convertibles en actions (« OCA ») auxquelles sont attachés des bons de souscription d'actions (« BSA »).

Ce financement permettra à la Société de bénéficier d'une enveloppe totale globale de 3 900 000 €, dont un montant maximum d'environ 2 000 000 € (1 950 000 € i.e. 12 Tranches d'un montant de 150.000 €),

ADOMOS COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2024

à l'exception de la première Tranche d'un montant de 300 000 €) lors des 12 prochains mois, selon les besoins de financement de la Société, et ce afin de sécuriser la période d'observation de la procédure de redressement judiciaire en cours. Il est précisé que le montant net maximum que la Société pourra percevoir s'élève à 132 000 € par Tranche.

Aux termes de cette même réunion, le Conseil d'administration a procédé au tirage de la Première Tranche par l'émission de 30 OCABSA (avec BSA attachés).

L'ensemble des caractéristiques de cet emprunt obligataire sont décrites dans le communiqué de presse publié sur le site de la Société en date du 17 juillet 2024.

Tirages de la 2^{ème} à la 4^{ème} tranches d'OCABSA du contrat Atlas 2024

Entre le 24 juillet et le 30 septembre 2024 la Société a procédé aux tirages de 3 nouvelles tranches de l'emprunt obligataire conclu avec la société ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES par l'émission d'un total de 45 OCABSA pour un montant total brut de 450 000 euros d'une valeur nominale chacune de 10 000 euros, avec BSA attachés.

Aucun autre événement significatif ne nous semble devoir être signalé.

4. Activités en matière de recherche et développement

Les frais de recherche engagés au cours de l'exercice ont été intégralement comptabilisés en charges. Il n'y a pas eu de frais de développement sur le premier semestre 2024 comme au semestre 2023.

5. Principes et méthodes comptables

Les comptes arrêtés au 30 juin 2024 sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Continuité d'exploitation

Les comptes de la SA ADOMOS ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation sur la base des éléments opérationnels et financiers suivants :

- La Société a été placée en redressement judiciaire le 13 juin 2024 et compte sur le soutien de son partenaire financier ATLAS pour présenter un plan de redressement en fin de période d'observation.
- La continuité d'exploitation repose donc sur (i) la mise à disposition de la Société de la ligne de financement obligataire convertible d'un montant nominal brut maximum mobilisable à 3,9 M€ à compter de l'ouverture de la procédure judiciaire, dans le cadre de l'avenant signé avec la société Atlas, et (ii) un ajustement de sa structure de charges en cours d'évaluation.

Les principes et méthodes comptables suivants ont été adoptés par la société :

La préparation des comptes nécessite, de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges (fichiers clients, frais de développement, titres de participation, travaux en cours, créances clients, provisions pour risques et charges).

Ces estimations et hypothèses sont réalisées à partir de l'expérience passée et des facteurs économiques et financiers considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Compte-tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs pourraient s'avérer différents de ceux initialement estimés.

5.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis par voie d'échange.

Les logiciels et licences acquis par l'entreprise sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition et amortis en linéaire sur une période d'un an.

Les fichiers clientèle acquis et respectant les principes du règlement ANC 2014-03 sont inscrits à l'actif du bilan et font l'objet d'un amortissement linéaire qui dépend de la durée de vie économique des fichiers. La durée d'amortissement est revue à chaque clôture en fonction de la mise à jour des données statistiques sur le chiffre d'affaires ventilé par année d'acquisition de fichiers. Ainsi, ces fichiers sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans depuis le 1er janvier 2010. Un test de dépréciation est réalisé lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

ADOMOS COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2024

Les dépenses engagées pour l'amélioration et les nouveaux développements de l'outil informatique utilisé pour la commercialisation des produits immobiliers et la qualification des fiches clients, sont enregistrées au bilan et amorties dès la livraison des modules sur une durée de 5 ans. Selon l'avis sur les actifs 2004-15, applicable depuis le 1er janvier 2005, ces frais de développement doivent répondre aux 6 critères suivants pour être immobilisés :

- Faisabilité technique des développements ;
- Intention d'aller jusqu'au bout des développements ;
- Possibilité d'utiliser ces développements ou de les vendre ;
- Générer des avantages économiques futurs : existence d'un marché pour la production / les services issus de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, démontrer son utilité ;
- Ressources suffisantes pour mener à terme les développements et utiliser ou vendre les produits / les services associés ;
- Possibilité d'évaluer les coûts de façon fiable.

5.2 Immobilisations corporelles

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--|-----------------------|
| - Installations générales et techniques | 5 à 8 ans en linéaire |
| - Matériels de bureau et matériels informatiques | 3 ans en linéaire |
| - Mobiliers de bureau | 4 ans en linéaire |

5.3 Immobilisations financières

Ce poste est constitué essentiellement de titres de participation, des créances qui s'y rattachent, des dépôts et cautionnement versés et autres immobilisations financières. Les titres et créances rattachées sont comptabilisés au bilan pour leur prix d'acquisition et dans le cas où leur valeur d'inventaire est inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation est constatée. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de la situation nette de la filiale, de son cours de bourse le cas échéant, et/ou de ses perspectives d'activité.

5.4 Travaux en cours sur les droits à commissions

Aux termes de contrats signés avec les promoteurs, ADOMOS est chargée de commercialiser les biens immobiliers, prospecter, rechercher et informer les acquéreurs et procéder à des réservations de lots avec ces investisseurs. ADOMOS a donc achevé sa mission lorsque la réservation est conclue.

Cependant, ADOMOS ne sera rémunérée que lors de la signature de l'acte notarié entre le promoteur et l'acquéreur.

Les travaux en cours, correspondent à des réservations, qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation définitive à la fin de la période, et sont valorisés à leur coût de revient moyen. Ces coûts comprennent une partie des dépenses techniques, commerciales et de marketing qui ont été engagées pour la signature de ces réservations. Ces travaux en cours font l'objet d'une dépréciation qui tient compte du taux de renonciation constaté sur la période et d'une analyse du risque de renonciation à la date d'arrêt des comptes. La provision pour dépréciation intègre le risque de renonciation mais également la limitation aux avantages futurs attendus (plafonnement au revenu maximum généré).

Compte tenu des événements survenus au cours du premier semestre 2024, il n'y a plus de stock à fin juin 2024.

5.5 Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'une perte probable apparaît. Lors du transfert de la créance à la société d'affacturage, le compte client est soldé.

5.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Les plus-values latentes à la clôture ne sont pas enregistrées dans le compte de résultat.

5.7 Provision pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

5.8 Provisions pour congés payés, primes et intéressement

Les congés payés et les avantages accordés aux personnels sont évalués conformément aux règles applicables dans l'entreprise et provisionnés.

5.9 Reconnaissance du chiffre d'affaires

La société réalise son chiffre d'affaires au travers des prestations suivantes :

- Des commissions sur transactions immobilières qui varient en fonction du type de bien et selon la prestation d'ADOMOS, le chiffre d'affaires étant reconnu lors de la signature de la procuration notariée d'acquisition du bien immobilier ainsi que des honoraires divers (environ 0% du chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2024 contre 39% au 1^{er} semestre 2023),
- Des prestations de mise à disposition de prospects qualifiés ou de sa technologie (outils CRM) représentant environ 0% du chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2024 (contre 61 % au 1^{er} semestre 2023), en faveur des professionnels de l'immobilier. Le chiffre d'affaires est reconnu par ADOMOS, en fonction du nombre de fiches envoyées (et facturées dès la livraison). Les revenus générés au titre de cette activité sont constatés dès la livraison des fiches, ADOMOS n'ayant alors plus d'obligations vis-à-vis de l'acheteur au titre de l'exécution du contrat.

5.10 Dépenses de publicité et de marketing

Les dépenses de publicité et de marketing sont comptabilisées en charges, sauf celles concernant les travaux en cours.

5.11 Impôt sur les sociétés

Il n'y a pas d'impôt dû au titre du 1^{er} semestre 2024.

5.12 Intégration fiscale

Sociétés intégrées fiscalement

La société mère ADOMOS a opté pour l'intégration fiscale avec ses filiales :

- Depuis le 1^{er} janvier 2002 avec la SAS SELECTAUX
- Depuis le 1^{er} janvier 2018 avec la SAS ADOMINVEST
- La SNC ADOMINVEST 2 (créée en août 2018), est transparente fiscalement.

Conventions relatives à l'intégration fiscale du groupe ADOMOS

La société mère ADOMOS constate toutes les charges d'impôt et l'économie réalisée par le groupe, le cas échéant. Ainsi, l'ensemble des charges d'impôt et la totalité de l'économie globale réalisée par le groupe est conservée par la société mère ADOMOS qui supporte donc seule l'ensemble de la charge d'impôt du groupe. Par conséquent, une filiale intégrée déficitaire ne supporte aucune charge d'impôt et ne bénéficie d'aucune économie d'impôt.

Suivi des déficits fiscaux

Le montant des déficits fiscaux reportable du Groupe s'élève à 41 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 33 millions d'euros au 31 décembre 2022.

ADOMOS COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2024

6. Bilan

6.1 Immobilisations incorporelles

	30/06/2023	+	-	31/12/2023	+	-	30/06/2024
Logiciels	1 488	108	-	1 596	0	0	1 596
Autres immobilisations incorporelles	42 187	1 072		43 259	0		43 259
Immobilisations incorporelles brutes	43 675	1 180	0	44 855	0	0	44 855
Amortissements et provisions sur immobilisations incorp.	-25 455	-1 815		-27 270	-2 214		-29 484
Amortissements et provisions	-25 455	-1 815	0	-27 270	-2 214	0	-29 484
Immobilisations incorporelles nettes	18 220	-635	0	17 585	-2 214	0	15 371

Aucune augmentation des immobilisations incorporelles a lieu sur le premier semestre 2024.

Les amortissements et les valeurs nettes des immobilisations incorporelles se répartissent comme suit :

(en K€)	Valeurs brutes au 30/06/24	Amortissements et provisions	Valeurs nettes au 30/06/24	Valeurs nettes au 31/12/2023	Valeurs nettes au 30/06/23
Fichiers clientèles	32 764	19 756	13 008	14 218	14 881
Modules ERP	11 668	9 473	2 195	2 698	3 088
Logiciels	423	255	168	210	251
	44 855	29 484	15 371	17 125	18 221

La valorisation des fichiers clientèle ainsi que les développements de l'outil informatique n'ont pas été soumis au 30 juin 2024 à un test de dépréciation par la société comme décrit dans la note « 7.1 » ci-après de la présente annexe des comptes sociaux. La Direction a pris cette décision du fait que ces immobilisations sont utilisées pour l'exploitation courante (du moins en partie) et que l'Administrateur Judiciaire a demandé une mission d'évaluation indépendant. Il paraît donc préférable à la direction d'attendre les résultats de celle-ci pour déprécier ou non ces actifs..

ADOMOS COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2024

6.2 Immobilisations corporelles

	30/06/2023	+	-	31/12/2023	+	-	30/06/2024
Immobilisations corporelles brutes	119			119			119
Amortissements sur immobilisations corporelles	-75	-9		-84	-6		-90
Immobilisations corporelles nettes	44	-9	0	35	-6	0	29

6.3 Immobilisations financières

(en K€)	30/06/2023	+	-	31/12/2023	+	-	30/06/2024
Titres Selectaux	650			650			650
Titres Adomos Gestion Immobilière	13			13			13
Titres Adominvest	95			95			95
Titres Adomos Placement	10			10			10
Titres Adominvest 2	10			10			10
Total titres de participation	778	0	0	778	0	0	778
Créances Selectaux	782	13		795	15		811
Créances Adominvest	17	1		18	1		19
Créances Adominvest 2	0			0			0
Créances Adomos Placement	0			0			0
Total créances sur participation	799	14	0	813	16	0	829
Dépôt et cautionnements versés	102			102	1		103
Total immobilisations financières brutes	1 679	14	0	1 693	17	0	1 710
Provisions sur titres et s/ créances	50	74		124	726		851
Total provisions sur titres de participation	50	74	0	124	726	0	851
Total provisions sur immobilisations financières	50	74	0	124	726	0	851
Total immobilisations financières nettes	1 629	60	0	1 569	-710	0	859

Ce poste est constitué des titres de participation, des créances qui s'y rattachent, des dépôts et cautionnements versés.

Hormis Adominvest 2 l'ensemble des titres ont été déprécié au premier semestre 2024. Concernant les créances sur participation, le risque a été provisionné.

ADOMOS COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2024

6.4 Tableau des filiales et participations

Informations financières (€)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	31/12/2023		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
				Brute	Nette			
Sas Selectaux	650 000	- 517 481	100%	650 000		795 387	177 328	- 859 067
Adominvest	100 000	- 93 144	95%	95 100		18 022	-	- 2 535
Adomos Gestion Immobilière	25 000	2 859	50%	12 500		-	209 676	10 937
Adomos Placement	10 000	39 555	100%	10 000		-	7 426	6 740
Adominvest 2	10 000	639 522	100%	9 990			101 166	19 525

Dernier exercice clos : 31/12/2023

Au cours de l'exercice 2015, ADOMOS a procédé à la transformation d'une avance en compte courant en prêt à moyen terme pour un montant de 601 K€ de principal. Le montant brut de la créance s'élève à 811 K€ au 30 juin 2024.

6.5 Travaux en-cours

Les travaux en cours, correspondent essentiellement à des réservations, qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation définitive à la fin de la période. Ces travaux sont valorisés à leur coût de revient moyen. Ces coûts comprennent une partie des dépenses techniques, commerciales et de marketing qui ont été engagées pour la signature de ces réservations.

La provision pour dépréciation intègre le risque de renonciation des acquéreurs mais aussi la limitation aux avantages futurs attendus (plafonnement des travaux en cours au revenu maximum généré).

6.6 Echancier des créances

Hormis les créances groupe, l'ensemble des créances de la société présente au 30 juin 2024 une échéance de moins d'un an.

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale pour un montant de 402 K€ au 30 juin 2024 et une dépréciation pour créance douteuse a été constatée pour 34 K€.

La société a souscrit en 2010 un contrat d'affacturage dont l'en-cours de créances cédées au 30 juin 2024 s'élève à 0 K€ (contre 45 K€ au 30 juin 2023). Ces créances restent soumises à un recours potentiel de la banque jusqu'au paiement par le client final.

ADOMOS COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2024

6.7 Trésorerie nette

(en K€)	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2022
Disponibilités	0	95	1 727
Découverts et concours bancaires	-12	-3	-3
Trésorerie d'encaisse	-12	92	1 723
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
TRESORERIE NETTE	-12	92	1 723

La trésorerie nette est passée de 92 K€ au 30 juin 2023 à -12 K€ au 30 juin 2024.

6.8 Charges constatées d'avance

Au 30 juin 2024, les charges constatées d'avance s'élèvent à 69 K€ (contre 80 K€ au 30 juin 2023) et sont composées principalement de frais généraux et d'honoraires.

6.9 Charges à répartir

Au 30 juin 2024, il n'y a pas de charges à répartir.

6.10 Capital et prime d'émission

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES							
(en K€)	Capital	Prime d'Emission d'Adomos	Réserve légale	Réserves indisponibles	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Situation à la clôture du 31/12/2022	1 127	21 205	60		-1 956	-3 323	17 113
Affectation du résultat n-1					-699	3 323	2 624
Résultat Adomos 30/06/2023						-2 569	-2 569
Augmentation de capital	1 935	-1 906					29
Réduction de capital	-2 624						-2 624
Situation à la clôture du 30/06/2023	438	19 299	60		-2 655	-2 569	14 573
Résultat Adomos 2ème semestre 2023						-4 359	-4 359
Régularisation Résultat / Report à nouveau							0
Augmentation de capital	619	-1 688					-1 069
Réduction de capital	-620				620		0
Situation à la clôture du 31/12/2023	437	17 611	60		-2 035	-6 928	9 144
Affectation du résultat n-1					-6 928	6 928	0
Résultat Adomos 30/06/2024						-3 758	-3 758
Augmentation de capital	805	-314					491
Réduction de capital	-1 204			1 204			0
Situation à la clôture du 30/06/2024	38	17 296	60	1 204	-8 963	-3 758	5 876

ADOMOS COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2024

Capital Potentiel

Informations sur les obligations convertibles en actions

Les caractéristiques des Obligations Convertibles en Actions (OCA) émises par la société et en vigueur au 30/06/2024 sont résumées dans les tableaux ci-après :

Date du Conseil d'administration	Date d'émission des OCA :	Prix de conversion (au cours du 28/06/2024)	Nombre d'actions potentielles restant à créer au 30/06/2024	Date limite d'exercice
18/03/2021	02/02/2022	0,002 €	635 000 000	02/02/2025

Informations sur les bons de souscription d'actions

Les caractéristiques des bons de souscription d'actions (BSA) émis par la société et en vigueur au 30/06/2024 sont résumées dans les tableaux ci-après :

Date du Conseil d'administration	Date d'émission des BSA	Prix d'exercice	Nombre maximum d'actions potentielles restant à créer au 30/06/2023	Date limite d'exercice
18/03/2021	23/03/2021	0,4536 €	2 204 585	22/03/2024
18/03/2021	02/02/2022	0,10 €	10 000 000	18/03/2024
			12 204 585	

Informations sur les bons de souscription d'actions attachés aux ABSA

Les caractéristiques des bons de souscription d'actions (BSA) attachés aux ABSA émis par la société et en vigueur au 30/06/2024 sont résumées dans les tableaux ci-après :

Date du Conseil d'administration	Date d'émission des BSA :	Prix de conversion	Nombre d'actions potentielles restant à créer au 30/06/2023	Date limite d'exercice
30/06/2021	13/07/2021	0,19 €	4 473 683	01/07/2025

Informations sur les options ou achat d'actions

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'est encore en vigueur et n'a été mis en œuvre par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

ADOMOS COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2024

Information sur l'attribution gratuite d'actions

Les caractéristiques des actions gratuites à créer (AGA) attribuées par la société et en vigueur au 30/06/2024 sont Résumées dans le tableau ci-après :

Date du Conseil d'administration	Date d'attribution des AGA :	Prix de création	Nombre d'actions potentielles à créer au 30/06/2024	Date de création
26/10/2021	26/10/2021	0,02 €	453	26/10/2023

Information sur les OCEANE au 30/06/2024 – 3^{ème} tranche

Date du Conseil d'administration	Date d'émission des OCA :	Prix de conversion (au cours du 28/06/2024)	Nombre d'actions potentielles restant à créer au 30/06/2024
14/02/2023	23/05/2023	0,0020 €	72 500 000
14/02/2023	05/07/2023	0,0020 €	250 000 000
14/02/2023	02/10/2023	0,0020 €	30 000 000
14/02/2023	03/10/2023	0,0020 €	600 000 000
14/02/2023	07/11/2023	0,0020 €	30 000 000
14/02/2023	08/12/2023	0,0020 €	250 000 000
14/02/2023	08/01/2024	0,0020 €	125 000 000

Information sur les OCEANE au 30/06/2024 – Prime d'engagement

Date du Conseil d'administration	Date d'émission des OCA :	Prix de conversion (au cours du 28/06/2024)	Nombre d'actions potentielles restant à créer au 30/06/2024
14/02/2023	14/02/2023	0,0020 €	-
14/02/2023	14/02/2023	0,0020 €	382 500 000

Informations sur les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

Au cours du premier semestre 2024, le Conseil d'administration n'a procédé à aucune émission de bons de souscription d'actions (BSPCE) au profit de salariés et mandataires sociaux d'ADOMOS.

Aucun plan de BSPCE n'était en vigueur au cours de l'exercice écoulé.

ADOMOS COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2024

6.11 Provisions pour risques et charges

(en K€)	30/06/2023	+	-	31/12/2023	+	-	30/06/2024
Provisions pour risques divers	81	115	81	115	0	0	115
Total provisions pour risques et charges	81	115	81	115	0	0	115

Au 30 juin 2024, les provisions comptabilisées pour 115 K€ correspondent à des litiges divers.

6.12 Emprunts

ECHEANCES DES EMPRUNTS			
MONTANT AU 30/06/2024	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
1 257 714	875 853	381 861	0

Les prêts garantis par l'Etat représentent 1 155 K€.

6.13 Dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres dettes

Au 30 juin 2024, les dettes fournisseurs d'ADOMOS (3 147 K€) présentent une échéance à moins d'un an.

Les dettes fiscales et sociales au 30 juin 2024 se décomposent de la manière suivante :

- Personnel : 286 K€
- Organismes sociaux : 459 K€
- Dettes fiscales : 96 K€

Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 5 K€ au 1^{er} semestre 2024 contre 31 K€ au 1^{er} semestre 2023.

L'échéance des dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales présentent toutes une échéance à moins d'un an au 30 juin 2024.

6.14 Risque de taux ou risque devises

Il n'existe aucun actif, passif ou engagement comportant un risque de taux ou un risque devises.

ADOMOS COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2024

7. Compte de résultat

7.1 Ventilation des produits d'exploitation

(en K€)	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	% du CA
Chiffre d'Affaires	0	926	2 151	100,00%
<i>Revenus de l'activité immobilière</i>	0	365	1 052	0,00%
<i>Management fees</i>	0	0	0	0,00%
<i>Prestations de services ASP</i>	0	561	1 099	0,00%
Autres Produits d'Exploitation	14	667	954	
<i>Production stockée</i>	-630	667	617	
<i>Production immobilisée</i>			332	
<i>Subvention d'exploitation</i>			5	
<i>Reprise sur provisions</i>	644		0	
Produits d'exploitation	14	1 593	3 105	
<i>Dont chiffre d'affaires étranger (réalisé dans l'Union Européenne)</i>	0	0	0	

ADOMOS COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2024

7.2 Autres achats et charges externes

(en K€)	30/06/2024	30/06/2023
Charges locatives et de copropriété	53	51
Honoraires Ingénierie	0	0
Rétrocession de commission	0	202
Honoraires juridiques et comptables	150	163
Honoraires de gestion et de conseil	396	137
Marketing	0	42
Publicité	3	4
Déplacement, missions et réceptions	51	79
Frais postaux et frais de télécom.	11	12
Autres charges d'exploitation	107	121
Total	770	811

Compte tenu de l'absence de chiffre d'affaires, il n'y a donc pas de rétrocessions qui étaient composées de commissions payées aux conseillers en patrimoine, partenaires d'ADOMOS lors de la réalisation de la vente des biens immobiliers.

La rubrique « Honoraires juridiques et comptables » intègre les postes suivants :

- honoraires des Commissaires aux Comptes

En K€	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2022
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	56	56	56
Au titre d'autres prestations		0	0
Total	56	56	56

- honoraires des avocats de 77 K€,
- honoraires de l'expert-comptable de 17 K€,

7.3 Effectif moyen

L'effectif moyen est le suivant :

Effectifs	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2022
Ingénieurs & Cadres	5	7	12
Maîtrise & Techniciens	1	1	2
Employés	2	6	10
TOTAL	8	14	24

ADOMOS COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2024

7.4 Produits et charges financières

Les produits financiers sont de 94 K€ au 1^{er} semestre 2024 (contre 64 K€ au 1^{er} semestre 2023) concernent les intérêts sur comptes courants de la société SAS SELECTAUX ;

Les charges financières 805 K€ au 1^{er} semestre 2024 (contre 43 K€ au 1^{er} semestre 2023) Ces charges sont principalement composées des dépréciations des titres de participations pour 726 K€

Au 30 juin 2024, le résultat financier est de -758 K€ (contre -21 K€ au 1^{er} semestre 2023).

7.5 Produits et charges exceptionnelles

Au 30 juin 2024, le résultat exceptionnel est de 9 K€ (contre -4 K€ au 1^{er} semestre 2023).

7.6 Impôts sur les bénéfices

ADOMOS forme avec la SAS SELECTAUX et la SAS ADOMINVEST un groupe fiscalement intégré. Le résultat fiscal du groupe est calculé par la société ADOMOS qui est la tête de groupe. Il n'y a pas d'impôt dû au titre du 1^{er} semestre 2024.

8. Engagements hors bilans

8.1 Engagements de crédit – bail

La société n'a aucun engagement hors bilan.

8.2 Engagements et caution

Engagements reçus : Etat pour 1 155 K€ (PGE)

8.3 Indemnités de départ en retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Compte tenu de l'effectif, de l'ancienneté moyenne au 31 décembre 2023, l'indemnité de fin de carrière s'élève à 46 K€.

8.4 Comptes consolidés

Compte tenu de la situation de la société à date et du fait qu'elle se situe en dessous des de consolidation de droit commun, que la société se trouve en-cours de redressement judiciaire et qu'elle manque considérablement de moyens matériels pour établir des comptes consolidés, ceux-ci n'ayant par ailleurs, qu'une utilité limitée en raison de l'activité des filiales ; la direction a décidé de ne publier que des comptes semestriels en social.

9. Rémunération des dirigeants

Au 30 juin 2024, la rémunération brute globale des membres du conseil d'administration s'est élevée à 361 K€.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sociaux semestriels résumés dans le rapport d'activité semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport d'activité du premier semestre présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Faite à Paris, le 30 octobre 2024,

Philippe AUSSEUR,
Président Directeur Général